



# LE VÉLO, NOUVELLE ÈRE !

## Atelier 1

La concertation au  
service de la réussite  
des aménagements  
cyclables

## plan de l'atelier :

I) Tour de table de présentation : 5'

II) Définition de la « concertation » :  
(ni participation, ni collaboration, ni négociation, ni information) :  
demander à chaque intervenant comment il définit la concertation,  
en 1 ou 2 phrases : 10'

III) Concertation avec qui ? 10'  
Les citoyens, les associations, les services techniques, les élus

Echange avec la salle : 10'

IV) Qu'est ce qu'est « la réussite des aménagements cyclables » ? 10'  
Tour de table

V) Exemples de concertation réussie et non réussie : 15'  
chaque intervenant donne un exemple

VI) Discussion avec la salle, réponses aux questions : 20'

VII) En conclusion :  
pour chaque intervenant, quelle est votre prochaine étape de concertation ? 10'

<https://www.cnrtl.fr/definition/concertation>

- **CONCERTATION**, subst. fém.

Action de se concerter.

– *Spéc.* „Mode d'administration ou de gouvernement dans lequel les administrés, les citoyens, les salariés, etc., sont consultés, et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences” (Gilb. 1971). *Une politique de concertation. La nécessaire concertation en matière d'initiative et de financement des équipements* (G. Belorgey, *Le Gouvernement et l'admin. de la France*, 1967, p. 259).